



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
promotion de l'égalité des sexes, situations et questions
de programme**

La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport décrit brièvement la situation des femmes palestiniennes au cours de la période allant d'octobre 2007 à septembre 2008, conformément aux dispositions de la résolution 2008/11 du Conseil économique et social. Il examine la situation des Palestiniennes et fait un tour d'horizon de l'assistance qui leur est offerte par les organismes des Nations Unies, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé, de l'emploi et de la création d'entreprises; des droits fondamentaux; de la violence à l'encontre des femmes et de l'aide humanitaire. Il présente en conclusion un certain nombre de recommandations à la Commission de la condition de la femme pour examen.

* E/CN.6/2009/1.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2008/11 relative à la situation des Palestiniennes et à l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social, inquiet de la grave situation des Palestiniennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a prié le Secrétaire général de garder la question à l'examen, d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles, notamment ceux qui sont exposés dans son précédent rapport sur leur situation et l'aide à leur apporter (E/CN.6/2008/6), et de présenter à la Commission de la condition de la femme, à sa cinquante-troisième session, un rapport qui rende compte des informations communiquées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

2. Le présent rapport, qui couvre la période allant d'octobre 2007 à septembre 2008, rend compte de la situation des Palestiniennes à partir des informations communiquées par les organismes des Nations Unies ou les personnes qui suivent la situation des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé et dans les camps de réfugiés établis en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Au nombre de ces organismes et personnes figurent notamment le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

3. Le présent rapport s'inspire aussi des informations communiquées par les organismes et entités des Nations Unies qui fournissent une assistance aux Palestiniennes, notamment le Département des affaires politiques du Secrétariat, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

4. Le présent rapport a également bénéficié, par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé, des contributions des organismes suivants : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'UNICEF, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le PAM et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

5. En conclusion, figurent un certain nombre de recommandations visant à améliorer le sort des Palestiniennes, notamment grâce à la poursuite de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies.

II. Situation des Palestiniennes

6. Durant la période considérée, de nouvelles perspectives de règlement pacifique de la question de Palestine sont apparues avec le lancement du processus d'Annapolis et la tenue de négociations bilatérales régulières entre Israël et les Palestiniens. Le Quatuor, la Ligue des États arabes, plusieurs pays arabes et la Turquie ont contribué aux actions engagées au niveau régional pour promouvoir la paix (voir A/63/368-S/2008/612, par. 6 à 9).

7. La situation sur le terrain en Israël et dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est demeurée difficile et a entravé les efforts politiques visant à donner corps à l'idée de deux États vivant pacifiquement côte à côte en sécurité. Dans la bande de Gaza, en particulier, les actes de violence se sont poursuivis et la crise humanitaire s'est aggravée (ibid., par. 5). Malgré les efforts déployés pour instaurer la paix, l'occupation et le conflit interne ont fait davantage de morts et de blessés en 2007 et cette tendance s'est poursuivie au cours des premiers mois de 2008¹. En 2007, quelque 412 Palestiniens, dont 10 femmes, ont été tués. Quelque 345 personnes ont été tuées entre le début de 2008 et le 21 avril 2008, dont 89 % dans la bande de Gaza, parmi lesquelles figuraient 31 femmes et 80 enfants².

8. Dans le cadre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, les organisations palestiniennes ont poursuivi leurs actions de consolidation de la paix malgré une situation politique délicate. Les organisations de la société civile, telles que l'Initiative palestinienne en faveur du dialogue et de la démocratie dans le monde, ont fait porter leurs efforts sur l'articulation entre programmes politiques et sociaux du Mouvement des femmes palestiniennes au niveau local. En outre, la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable a lancé une concertation sur les politiques à mener aux niveaux international et national afin de renforcer la participation des femmes aux négociations pour la paix. Cette commission comptait 20 dirigeantes palestiniennes, qui travaillaient dans des organisations palestiniennes gouvernementales et non gouvernementales³.

9. Le conflit interne dans le territoire palestinien occupé a exacerbé les difficultés. Après la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas, Israël a imposé de nouvelles restrictions à la circulation des biens et des personnes dans la bande de Gaza, d'où la détérioration de la situation et les pénuries de produits de base, dont les denrées alimentaires, l'électricité et le carburant. Les restrictions accrues concernant les opérations des organismes humanitaires ont entravé la fourniture de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza et en Cisjordanie (voir A/63/74-E/2008/13, résumé).

10. Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés s'est dit gravement préoccupé par la détérioration constante des droits de l'homme et de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé (voir A/63/273,

¹ Organisation mondiale de la Santé, Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et dans le Golan syrien occupé : rapport du Secrétariat (A/61/INF.DOC/4), annexe, par. 1.

² Ibid., par. 13.

³ Contribution du Département des affaires politiques au rapport (2008).

par. 114 à 118). En particulier, le Comité a noté que les femmes et les enfants avaient été les plus gravement touchés par l'isolement de la bande de Gaza (ibid., par. 45).

11. Le droit à la liberté de mouvement continue d'être entravé dans le territoire palestinien occupé. En janvier 2008, le Conseil des droits de l'homme s'est dit gravement préoccupé par « la poursuite du bouclage du territoire palestinien occupé et de parties de ce territoire, ainsi que par les restrictions à la libre circulation des personnes et des biens, y compris la fermeture répétée des points d'accès à la bande de Gaza, qui ont conduit à l'extrême précarité de la situation humanitaire de la population civile et portent atteinte aux droits économiques et sociaux du peuple palestinien »⁴. En septembre 2008, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a signalé 630 obstacles empêchant les Palestiniens de circuler, dont 93 points de contrôle gardés et 537 obstacles non gardés en Cisjordanie et à Jérusalem-Est⁵.

12. Le conflit a continué de ralentir l'économie palestinienne puisque les restrictions ont été renforcées en Cisjordanie et que les principaux postes frontière de Gaza sont restés fermés, ce qui a paralysé les projets de développement⁶. Le Fonds monétaire international a signalé que la conjoncture macroéconomique était moins favorable que prévu, que les taux de chômage et de pauvreté demeuraient élevés, en particulier à Gaza, et que les revenus réels en Cisjordanie et à Gaza avaient diminué du fait de la montée en flèche de l'inflation⁶. La Banque mondiale a relevé que la dépendance du territoire palestinien occupé vis-à-vis de l'aide augmentait régulièrement à mesure que l'économie palestinienne chutait⁷.

13. D'après l'enquête sur les dépenses et la consommation palestiniennes de 2007, quelque 79 % des ménages de Gaza et 46 % de ceux de Cisjordanie vivaient en dessous du seuil de pauvreté⁸. En 2008, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a établi que des familles qui étaient jusque-là autonomes étaient progressivement prises dans l'engrenage de la pauvreté en raison de la détérioration des moyens d'existence des Palestiniens⁹. En effet, près des deux tiers (62,5 %) des ménages dirigés par des femmes vivent dans la pauvreté¹⁰. Pour faire face à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, de nombreux parents ont réduit leur ration alimentaire pour que leurs enfants puissent manger¹¹.

14. La pauvreté et l'augmentation générale des prix des denrées alimentaires ont des conséquences graves sur les conditions de vie des Palestiniens⁷. Du fait de

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 53* (A/63/53), chap. II. A, résolution 7/18.

⁵ « OCHA Closure Update: Main Findings and Analysis (30 April-11 September 2008) », septembre 2008.

⁶ Fonds monétaire international, « Macroeconomic and Fiscal Framework for the West Bank and Gaza: Second Review of Progress », 22 septembre 2008.

⁷ Banque mondiale, « Palestinian Economic Prospects: Aid, Access and Reform » (septembre 2008).

⁸ UNRWA, « Prolonged Crisis in the Occupied Palestinian Territory: Socio-economic Developments in 2007 », 2008, chap. II.

⁹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *The Humanitarian Monitor, Occupied Palestinian Territory, n° 25 (mai 2008)*.

¹⁰ Procédure d'appel global du FNUAP pour le territoire palestinien occupé en 2008.

¹¹ Contribution au rapport de l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé (2008).

l'insuffisance de leurs revenus et de la situation de l'emploi, 80 % des ménages de Gaza (soit 1,3 million de personnes) et 33 % de ceux de Cisjordanie (soit 0,7 million de personnes) sont tributaires de l'aide alimentaire internationale¹². Une rapide enquête conjointe de la FAO, du PAM et de l'UNRWA sur la sécurité alimentaire a établi que, malgré l'aide humanitaire, l'insécurité alimentaire s'aggravait et que près des deux tiers des revenus des ménages étaient exclusivement consacrés à l'alimentation¹³. Cette étude a en outre établi que les femmes et les enfants continuaient d'être les principales victimes de cette insécurité, qui touche les ménages composés au moins pour moitié de femmes¹¹. Ceci s'explique par l'inégalité des taux de chômage entre hommes et femmes pour un niveau d'éducation pratiquement identique, ainsi que par l'absence d'intégration des femmes au marché du travail officiel¹¹.

15. Au cours de la période considérée, la situation de l'emploi et les conditions de travail dans le territoire palestinien occupé ont continué à se dégrader. L'OIT a indiqué qu'elles s'étaient gravement détériorées en raison des obstacles qui continuaient d'entraver la circulation des personnes et des biens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Seule une personne sur trois en âge de travailler avait un emploi, les entreprises fermaient ou tournaient bien au-dessous de leurs capacités et les nouveaux investissements étaient reportés¹².

16. Les femmes risquaient davantage d'être exclues du marché du travail que les hommes. Au deuxième trimestre (d'avril à juin 2008), la proportion d'actifs employés était de 16,0 % parmi les femmes contre 66,3 % parmi les hommes¹⁴. La proportion d'actifs employés parmi la population ayant été scolarisée au moins 13 ans était de 64,4 % parmi les hommes contre 42,1 % parmi les femmes. Dans la tranche des 15 à 19 ans, cette proportion était de 2,1 % pour les jeunes filles et de 25,4 % pour les garçons¹⁵.

17. D'après le Bureau palestinien de statistique, au second trimestre de 2008 (d'avril à juin 2008), l'agriculture, la pêche et la sylviculture employaient davantage de femmes (30,7 %) que d'hommes (11 %) ¹⁶. Une étude de l'OIT a établi que 60 % des travailleuses contre seulement 16 % des travailleurs étaient employés dans le secteur non structuré¹⁷. Elle imputait le fort pourcentage de femmes dans le secteur non structuré à l'absence d'infrastructure et de services sociaux adéquats et économiquement accessibles qui impose aux femmes de s'occuper des jeunes, des personnes âgées et des malades, ce qui limite leurs possibilités d'emploi et les cantonne à travailler dans le secteur non structuré, souvent chez elles¹⁷.

18. Les restrictions imposées à la liberté de mouvement ont des répercussions sur la santé des femmes. Au cours de la période considérée, 69 femmes enceintes ont été contraintes d'accoucher à des points de contrôle militaire israéliens et 39 nouveau-

¹² OIT, rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, 2008.

¹³ PAM, *Food Security and Market Monitoring Report*, n° 19 (juillet 2008).

¹⁴ Bureau palestinien de statistique, « Labour Force Survey (April-June 2008) Round (Q2/2008) », 15 septembre 2008, tableau 6.

¹⁵ Ibid., tableau 8.

¹⁶ Autorité palestinienne, bureau central de statistique palestinien, « Labour Force Survey (April-June 2008) ».

¹⁷ OIT, *Unprotected Employment in the West Bank and Gaza Strip: A Gender Equality and Workers' Rights Perspective*, Beyrouth, 2008, Résumé.

nés et cinq femmes sont ainsi décédées¹⁸. Comme les infrastructures accueillant les parturientes sont situées dans des hôpitaux urbains, des femmes enceintes ont emménagé chez des parents qui habitent en ville plusieurs semaines avant la date d'accouchement prévue [voir A/HRC/7/44, par. 7 d) et e)]. Le taux de fréquentation des centres de soins de santé maternelle et infantile a diminué, passant de 4,8 visites par femme enceinte en 2005 à 3,7 en 2006¹⁹. Le Ministère de la santé a collaboré avec des institutions internationales, dont l'UNICEF, afin de faire vacciner les nouveau-nés, les enfants et les mères²⁰.

19. D'après l'OMS, dans l'ensemble, la situation sanitaire des détenues était extrêmement difficile et insatisfaisante²¹. Fin juillet 2008, 77 femmes palestiniennes auraient été détenues dans des prisons et centres de détention israéliens²². Quelque 25 % des prisonnières palestiniennes présentaient des affections curables – perte de poids excessive, asthénie générale, anémie et carence en fer – car leur alimentation était de mauvaise qualité et manquait de nutriments essentiels²³. Elles étaient en outre en proie à la sévérité des gardiens de prison des deux sexes qui ne tenaient compte ni de leur état ni de leurs besoins particuliers au cours de la grossesse²¹.

20. Des évaluations récentes du bien-être psychosocial de la population palestinienne ont révélé une multiplication des pathologies liées à un stress aigu et d'autres troubles mentaux. Les tensions prolongées, l'insécurité, les restrictions imposées aux déplacements et les possibilités limitées existant en matière d'éducation et de loisirs seraient quelques-unes des causes des difficultés psychologiques de nombreux Palestiniens, en particulier chez les femmes, les enfants et les adolescents¹⁰.

21. Des femmes ont continué d'être victimes d'actes de violence, notamment familiale, au cours de la période considérée. Les résultats d'une enquête du FNUAP et d'une étude qualitative de l'UNRWA ont établi une corrélation entre l'augmentation des taux de violence familiale et la montée de la violence politique en 2007¹¹. L'étude de l'UNRWA a également établi que les taux de violence familiale ont augmenté depuis le début de la deuxième Intifada en septembre 2000, les hommes recourant à la violence pour exprimer leur colère, leur dépit et leur sentiment d'impuissance¹¹. Le FNUAP a établi que la majorité des femmes mariées (61,7 %) et non mariées (53,3 %) risquent d'être victimes de violence psychologique¹⁰. Les réfugiées ont estimé que la pauvreté, le faible niveau d'instruction, l'absence de pouvoir de décisions, une enfance violente, des conflits au sein de la communauté, l'abus de drogue et l'impossibilité de divorcer étaient autant de causes de la violence familiale. Le manque ou l'absence de revenu dans

¹⁸ Organisation mondiale de la Santé, 2008, op. cit., par. 16.

¹⁹ Organisation mondiale de la Santé, op. cit., par. 61.

²⁰ Ibid., par. 63.

²¹ Ibid., par. 12.

²² Mandela Institute for Human Rights, cité dans le projet exécuté par UNIFEM sur la protection des femmes dans les prisons et centres de détention israéliens évoqué dans la contribution au rapport de l'équipe de pays des Nations Unies (2008).

²³ Fiche d'information « Medical Neglect of Palestinian Women in Israeli Prisons » publiée par Addameer Prisoners Support and Human Rights Association, Mandela Institute for Human Rights and Palestinian Counseling Center, en juin 2008, dans le cadre du projet sur la protection des femmes dans les prisons et centres de détention israéliens. Disponible en anglais à : http://www.aseerat.ps/files/FactsheetJune 2008_-_Neglect.pdf (dans la communication de l'équipe de pays des Nations Unies).

les ménages dirigées par des femmes a également été associé à la violence familiale et sexiste¹¹.

22. L'exercice du droit à l'éducation a continué d'être sérieusement compromis par l'occupation¹¹. Au cours de l'année scolaire 2007/2008, on comptait davantage de filles (548 781) que de garçons (548 314) dans le primaire et le secondaire, mais, dans le secondaire, le taux d'abandon des filles (3,8 %) continuait d'être supérieur à celui des garçons (3 %)²⁴. Les abandons tiendraient aux mariages précoces, à la situation économique et aux restrictions imposées aux déplacements¹¹. Au cours de la période considérée, l'UNICEF a également signalé que les jeunes Palestiniennes continuaient d'avoir peu de possibilités de s'épanouir, de se détendre et de participer à la vie publique. Rares sont les endroits sûrs où elles peuvent se rendre; la plupart des 300 clubs de jeunes existant dans l'ensemble du territoire palestinien occupé manquent de fonds et sont mal encadrés et équipés. L'UNICEF a également indiqué que les jeunes se trouvaient souvent privés de leur adolescence par les besoins des ménages et du fait du mariage précoce des jeunes femmes et des jeunes filles²⁵.

23. Le pourcentage de femmes occupant des postes de décision est demeuré faible. D'après le Bureau palestinien de statistique, les femmes représenteraient 12,6 % des membres du Conseil législatif, 7,4 % des ambassadeurs, 11,2 % des juges et 12,1 % des procureurs généraux²⁶.

III. Aide apportée aux Palestiniennes

24. La présente partie fait le point sur l'aide apportée aux Palestiniennes par les organismes des Nations Unies. D'après les communications de ces organismes, huit grands domaines d'assistance ont été recensés : l'éducation et la formation; la santé; l'emploi et la création d'entreprises; les droits des femmes; la violence à l'encontre des femmes; l'assistance humanitaire; la mobilisation et l'information; la coordination interinstitutions, notamment en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes.

A. Éducation et formation

25. Plusieurs organismes des Nations Unies ont rendu compte d'initiatives lancées afin d'améliorer les possibilités d'accès des femmes et des filles à une éducation de qualité et de promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les programmes d'enseignement. Pendant l'année scolaire 2006-2007, l'UNRWA a accueilli quelque 241 183 filles (50,1 % des élèves) dans ses établissements d'enseignement élémentaire, préparatoire et secondaire. Par ailleurs, 69,8 % des bénéficiaires de ses programmes de bourses étaient des filles. Le PNUD a proposé des cours de rattrapage et d'alphabétisation, d'anglais et d'informatique à 3 925 jeunes filles en situation d'abandon scolaire.

26. Dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles et en collaboration avec l'UNICEF, UNIFEM et le FNUAP, l'UNESCO a commandé une étude sur la « mise à l'échelle » des bonnes pratiques en matière d'éducation des

²⁴ Bureau central de statistique palestinien, « Palestine in Figures – 2007 », mai 2008, p. 23.

²⁵ Contribution de l'UNICEF au rapport (2008).

²⁶ Bureau central de statistique palestinien, communiqué de presse, 6 mars 2008.

filles en 2007. Dans le cadre du suivi de cette étude, un réseau d'orientation professionnelle et de conseil bénéficiant de l'appui de l'UNESCO a été mis en place dans le système éducatif palestinien. L'UNICEF a collaboré avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, notamment pour mettre des supports pédagogiques en mathématique et science à la disposition des écoles défavorisées afin d'améliorer les processus d'enseignement et d'apprentissage en classe. L'UNICEF a également contribué à la mise au point définitive d'un plan quinquennal pour l'éducation visant à donner aux filles et aux garçons les mêmes possibilités d'accès à un enseignement de qualité. Six jeunes femmes ont été employées par UNIFEM pour conseiller les jeunes filles dans le cadre de leurs études. Le FNUAP a appuyé les actions que le Ministère de l'éducation a engagées pour élargir l'accès à une éducation pratique à l'hygiène sexuelle et à la santé en matière de procréation qui tiennent compte de la situation des femmes dans les établissements d'enseignement secondaire.

27. Les organismes des Nations Unies ont estimé que la construction ou la remise en état de bâtiments publics destinés à abriter des établissements scolaires et la distribution de fournitures scolaires constituaient des étapes fondamentales pour promouvoir l'accès des filles à l'éducation. Ainsi, le PNUD a prêté appui à la construction de salles de classe, de bibliothèques et de laboratoires dans 16 établissements scolaires, dont certains réservés aux filles. Il a contribué à la construction de trois jardins d'enfants gérés par des centres de femmes ou par des conseils municipaux et créé six emplois permanents d'enseignant et d'administrateur. L'UNICEF a collaboré avec la Régie palestinienne des eaux et la Compagnie de distribution d'eau des municipalités côtières pour approvisionner 120 établissements scolaires en eau, construire 10 blocs sanitaires à l'école primaire pour filles de Farabi et sensibiliser la population des écoles et de certaines communautés vulnérables à l'hygiène personnelle et à l'assainissement du milieu.

28. Des programmes de formation destinés aux femmes ont été organisés dans un large éventail de domaines liés à la formation et au perfectionnement professionnels. L'UNRWA a signalé que 2 109 filles avaient suivi une formation technique et professionnelle (36,3 % de l'ensemble des étudiants). Quelque 53 % des enseignants de l'Office, qui en compte plus de 18 000, sont des femmes. Des stages de formation professionnelle ont été proposés à 445 enseignants, dont 49 % de femmes. Dans le cadre de son Programme de formation à la gestion des petites et des microentreprises, adapté aux besoins des microentrepreneurs et des propriétaires de petites entreprises à Gaza, l'Office a proposé 563 stages à plus de 11 907 participants, dont 20 % de femmes. L'UNESCO et le Ministère de la culture ont formé 25 Palestiniennes à l'artisanat de création. Dans le cadre du Concours national de projets d'architecture organisé par l'UNESCO pour réaliser des espaces publics et des installations urbaines dans la vieille ville de Naplouse, 16 jeunes femmes architectes ont été placées chez des professionnels pour réaliser des projets à partir de leurs propres idées. Quatre jeunes femmes architectes ont effectué un apprentissage par la pratique dans le cadre du Plan pour la conservation et la gestion de la zone de Bethléem.

29. Un appui a également été fourni à la mise en œuvre de programmes de formation pour encourager les femmes à accéder à des postes de responsabilité et améliorer leur accès aux technologies de l'information et de la communication et leur permettre de mieux en tirer parti. Par exemple, en 2007, l'UNESCO a contribué au projet visant à donner aux femmes une voix pour se faire entendre afin de

renforcer les compétences et les capacités de mobilisation de 20 dirigeantes locales à Hébron et dans la zone rurale du sud de la Cisjordanie. En 2008, l'UNESCO a également fourni un appui au projet en faveur des femmes qui « ouvrent la voie », en collaboration avec le réseau Internet des médias de langue arabe (Arabic Media Internet Network), dans le cadre duquel a été organisé un stage de formation et de perfectionnement professionnels à l'intention de 15 femmes journalistes et 30 directeurs de médias à Gaza et en Cisjordanie.

30. À Gaza, le PNUD a mis en place des centres qui visent à permettre aux femmes et à leur famille d'avoir accès aux services sociaux et économiques sur un pied d'égalité. Parallèlement au renforcement des capacités, ces centres offraient aux femmes un lieu où se rencontrer et travailler en sécurité et pouvoir bénéficier d'un soutien psychosocial informel. Quelque 219 stages de formation, séminaires ou ateliers y ont été organisés chaque année et 65 emplois permanents y sont occupés par des femmes.

B. Santé

31. Plusieurs organismes des Nations Unies ont fait état d'activités visant à promouvoir l'accès des Palestiniennes aux soins de santé, dans des conditions d'égalité. L'OMS a apporté son concours à l'organisation de réunions de coordination avec des prestataires de soins au niveau des districts afin de trouver des solutions aux besoins des femmes et des filles en matière de médecine préventive, notamment de services de mammographie. Elle a collaboré avec le FNUAP pour fournir des médicaments et du matériel afin de proposer des services de santé ciblés aux femmes en âge de procréer.

32. En collaboration avec le Ministère de la santé et la Société palestinienne du Croissant-Rouge, l'UNICEF a fourni 452 trousseaux de premiers secours, 13 nécessaires médicaux d'urgence, 10 trousseaux de sage-femme, 16 trousseaux de chirurgie obstétrique et 60 trousseaux de réanimation au Ministère de la santé et à la Société palestinienne du Croissant-Rouge.

33. L'UNRWA a proposé une couverture vaccinale complète aux femmes et aux enfants contre les maladies évitables grâce à la vaccination. L'UNICEF a aidé le Ministère de la santé à se procurer les vaccins et le matériel connexe pour plus de 100 000 femmes en âge de procréer.

34. Avec l'appui d'UNIFEM, des permis ont été obtenus pour autoriser 28 médecins indépendants à se rendre dans les prisons pour y examiner les prisonnières qui avaient besoin de soins spécialisés.

35. Un certain nombre d'organismes ont donné la priorité à la planification familiale et aux soins prénatals afin que les femmes des zones isolées de Cisjordanie et de la bande de Gaza puissent accoucher sans risques. Quelque 90 000 femmes ont bénéficié de consultations prénatales dans les cinq sites d'opération de l'UNRWA. Plus de 24 000 nouvelles patientes sont venues consulter en planification familiale. L'OMS a formulé des recommandations au Ministère de la santé afin d'améliorer l'accès des femmes aux structures de soins. Le FNUAP a fourni un appui à 39 dispensaires publics afin de renforcer l'intégration aux soins de santé primaire des services de santé en matière de procréation et l'attention portée à la violence sexiste dans les services de conseil proposés dans les structures de soins de santé

primaire. Il a assuré la formation de personnel qualifié, notamment de médecins, infirmiers et sages-femmes, reconvertis dans les soins obstétricaux d'urgence en Cisjordanie et à Gaza.

36. Divers organismes ont également proposé un soutien psychosocial à des femmes. Dans le cadre de son Programme communautaire de santé mentale en Cisjordanie et à Gaza, l'UNRWA a offert un soutien psychosocial à 6 321 réfugiées palestiniennes. Il a fourni un appui à quatre centres de soins pour femmes dans lesquels des femmes vivant dans des zones défavorisées du territoire palestinien occupé ont pu bénéficier de soins cliniques, recevoir un soutien psychosocial, des conseils juridiques et des informations, faire de la kinésithérapie et de la gymnastique et recevoir une éducation à la santé. Il a continué de proposer à des femmes vivant dans des zones rurales marginalisées de Cisjordanie et de la bande de Gaza des réunions d'information juridique et des sessions collectives de soutien psychosocial, ainsi que des consultations individuelles et un traitement spécialisé des troubles mentaux. Au cours de la période considérée, UNIFEM a dispensé une formation spécialisée à 115 dirigeantes pour en faire des personnes ressources pour les problèmes de santé mentale au niveau local. Cent cinquante femmes ont bénéficié de consultations ou d'un suivi psychosocial individuel et 1 200 autres ont participé à des séances collectives.

37. Le PNUD a organisé des ateliers et fourni un soutien psychosocial à 500 femmes. Il a employé cinq femmes pour assurer des services de conseil et en former d'autres à résoudre les conflits, à prendre confiance en elles et communiquer. Il a organisé des séances de sensibilisation à la santé et des consultations médicales gratuites dont ont bénéficié 6 270 femmes ainsi que des stages de sensibilisation aux questions psychologiques et juridiques qui ont aidé 12 620 femmes à mieux faire face au stress. En partenariat avec UNIFEM, l'UNICEF a renforcé ses équipes de secours en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pour leur permettre d'intervenir plus efficacement auprès des femmes ayant besoin d'une assistance psychosociale.

38. Des programmes d'éducation et de formation à la santé tenant compte de la problématique hommes-femmes ont été organisés, notamment sur le VIH/sida. L'UNRWA a appuyé des programmes d'éducation à la santé sur le VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles, qu'a notamment suivis l'ensemble de son personnel.

39. L'OMS a aidé le Ministère de la santé à constituer et gérer des groupes thématiques sur la santé en matière de procréation, la nutrition et la santé mentale, afin de faciliter et de coordonner les activités des prestataires de soins, de fournir des conseils, de recommander des priorités et d'échanger des informations.

C. Emploi et création d'entreprises

40. Des organismes des Nations Unies ont indiqué que des actions avaient été engagées pour créer des emplois afin d'aider les femmes à être autonomes et de leur restituer des moyens de subsistance qui pourraient contribuer à la sécurité alimentaire à long terme. Le PAM a élaboré un dispositif pour promouvoir la création d'emplois, la génération de revenu, la formation professionnelle et l'obtention de moyens de subsistance afin d'aider les agriculteurs pauvres, les travailleurs au chômage et les femmes vulnérables. La priorité a été donnée aux

ménages dirigés par des femmes, lesquels ont constitué 33,6 % (2 850) des bénéficiaires en Cisjordanie et 50,6 % (82 560) à Gaza.

41. Trente-trois pour cent des bénéficiaires du programme de création d'emplois que l'UNRWA a mis en œuvre en Cisjordanie et à Gaza sont des femmes. Dans le cadre de ce programme, l'UNRWA et le bureau de Gaza ont mis au point un plan d'aide à la maternité permettant aux femmes enceintes titulaires d'un contrat de prendre 42 jours de congé maternité sans solde sans perdre leur emploi. Un mécanisme de contrôle tenant compte de la situation des femmes a été mis en place afin de vérifier que celles-ci travaillent dans des conditions décentes, notamment dans le cadre de la politique de l'UNRWA en faveur de l'allaitement au sein.

42. Plusieurs organismes des Nations Unies ont proposé des dons et des activités de formation à des femmes palestiniennes pour les aider à créer leurs propres entreprises. Le PNUD a assuré la formation de 18 femmes de condition modeste dans deux centres pour femmes à Jabalia et Nuseirat. Quelque 24 femmes ont bénéficié de la construction du centre de formation professionnelle de Djénine et de ses cours en stylisme de mode, informatique et secrétariat. Dans la bande de Gaza, le PNUD a formé 1 043 femmes au foyer pauvres au recyclage des ordures ménagères et à la fabrication d'objets de décoration d'intérieur, conduit des projets de formation de revenu pour cinq organisations de femmes et dispensé une formation à 30 femmes pour les aider à démarrer et gérer leurs propres entreprises. Le programme du PNUD a également initié 60 femmes à l'éducation civique. En Cisjordanie, UNIFEM a dispensé une formation technique et de gestion à 250 femmes pauvres pour qu'elles puissent transformer les excédents de la production locale de fruits et légumes en produits sains commercialisables.

43. En collaboration avec l'entreprise palestinienne Riyada Consulting and Training, le bureau régional de l'OIT à Beyrouth a dressé un bilan de la situation et du statut institutionnel des femmes d'affaires dans le territoire palestinien occupé, qui évalue le niveau de participation des femmes aux institutions du secteur privé. En mars 2008, l'OIT a organisé un stage régional de formation de formateurs sur la problématique hommes-femmes et l'action collective aux fins de la création d'entreprises, auquel ont participé quatre représentants palestiniens d'ONG, d'associations professionnelles de femmes et de centres de formation, afin d'aider ses organismes partenaires à promouvoir la création d'entreprises parmi les femmes pauvres.

44. L'UNRWA et le FIDA ont indiqué que les programmes de microcrédit pour les femmes jouaient un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et l'émancipation économique des femmes. L'UNRWA a octroyé plus de 2 030 nouveaux prêts collectifs d'un montant total estimé à près de 900 000 dollars des États-Unis à des microentreprises dirigées par des femmes dans la bande de Gaza. Dans le cadre de ses programmes de prêts directs et indirects, l'Office a octroyé 1 950 microcrédits à des réfugiés palestiniens, dont 81 % à des femmes.

45. La FAO a mené à bien un projet en faveur de l'émancipation des femmes qui visait à assurer la sécurité alimentaire des ménages et la création de revenus grâce à la culture bio-intensive de jardins potagers. Ce projet fait l'objet de l'un des 70 récits déjà publiés en août 2008 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur son site Web « CEDAW stories ». L'UNESCO a par ailleurs commandé un document sur des récits de filles à propos de l'éducation en temps de conflit (« Listening to Girls' Stories: Girls' Education in

Conflict ») et établi une fiche d'information sur les femmes palestiniennes et l'éducation. Le Center for Women's Legal Research and Consulting a organisé plusieurs formations à l'intention des fonctionnaires et des employés des organisations non gouvernementales (ONG). Au total, 28 employés du service juridique de l'Autorité palestinienne ont reçu une formation pour pouvoir effectuer une analyse sexospécifique de la législation. Des méthodes de recherche qualitatives et quantitatives ont également été enseignées à 42 stagiaires des services de l'Autorité palestinienne en tenant compte de la problématique hommes-femmes.

D. Droits fondamentaux des femmes

46. Le FNUAP a collaboré avec le Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes, une ONG palestinienne de Jérusalem, pour mettre au point un manuel à l'intention des prestataires de services sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le soutien psychosocial et les consultations juridiques. Le bureau de l'UNRWA à Gaza a lancé une vaste initiative en faveur de l'émancipation des femmes sous le titre « Égaux dans l'action », pour promouvoir l'égalité des hommes et des femmes en termes de condition, de possibilités et de perspectives dans l'ensemble de la bande de Gaza. Avec ses 65 centres de formation pour femmes, l'Office a fourni un appui à des programmes de cours du soir et de formation continue auxquels ont participé 2 345 femmes, à des stages de sensibilisation aux droits des femmes auxquels ont assisté 11 952 femmes et à l'organisation d'activités pour 19 529 jeunes filles. UNIFEM a organisé des activités et des ateliers, notamment sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant dans 80 centres socioculturels en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

47. Des organismes des Nations Unies ont signalé que des efforts avaient été faits pour promouvoir les droits des jeunes femmes. L'UNICEF en Jordanie a appuyé des activités de sensibilisation des parents et des habitants aux droits des adolescents, en particulier des jeunes filles. Davantage de filles ont de ce fait participé aux activités de développement et d'apprentissage dans les centres de formation pour femmes. UNIFEM a continué de prêter appui au projet d'Observatoire des droits des jeunes, mis en œuvre par une ONG locale spécialisée dans les médias et les jeunes. Un groupe de 98 jeunes animateurs sur qui prendre modèle (50 filles et 48 garçons) ont été formés pour aider leurs pairs et les bénéficiaires plus jeunes à mieux comprendre leurs droits et responsabilités.

48. Les femmes qui ont des besoins particuliers ont également été au centre de diverses initiatives conduites par des organismes des Nations Unies. Ainsi, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, en partenariat avec « Stars of Hope Society for Empowerment of Women with Disability », a organisé une réunion de haut niveau sur la vie en fauteuil roulant pour sensibiliser les participants à la réalité des femmes palestiniennes qui vivent avec des handicaps. Dans le gouvernorat de Rafah, le PNUD a créé un club spécial pour les femmes et les hommes malentendants et mis en place des activités, notamment artistiques, artisanales et sportives, pour quelque 200 membres.

E. La violence à l'encontre des femmes

49. Les organismes des Nations Unies ont continué de lutter contre la violence à l'encontre des femmes, en tant qu'atteinte grave aux droits des femmes. Ainsi, en décembre 2007, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a accueilli 14 représentants d'ONG palestiniennes locales pour un voyage d'études à Genève afin d'améliorer les échanges entre les ONG et les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies et de mettre au point des stratégies pour lutter contre la violence à l'encontre des femmes. Le FNUAP et le Ministère de la condition de la femme ont organisé une conférence nationale sur la lutte contre la violence sexiste. Dans le territoire palestinien occupé, UNIFEM a prêté appui à la conduite de recherches effectuées sur le terrain par une ONG locale sur la prostitution forcée et la traite des femmes. UNIFEM a modernisé deux centres d'appels gratuits à Gaza et un en Cisjordanie pour les femmes victimes de violence. Plus de 9 300 femmes ont reçu des conseils et ont été sensibilisées dans le cadre de cette initiative.

50. Les organismes des Nations Unies ont lancé plusieurs initiatives afin de former les femmes à se protéger elles-mêmes contre la violence et d'améliorer la capacité institutionnelle des ONG partenaires à prévenir la violence et à venir en aide aux victimes. Ainsi, le FNUAP et ses ONG partenaires ont créé des initiatives locales qui permettent aux femmes de se protéger contre la violence sexiste. Le Fonds a également aidé les institutions locales à pouvoir mieux intégrer la protection des femmes dans les services psychosociaux proposés aux femmes à risque et a encouragé la collaboration de deux ONG de Cisjordanie et d'une ONG de la bande de Gaza pour que celles-ci soient mieux à même de sensibiliser la population locale à la question de la violence à l'encontre des femmes.

51. Des organismes des Nations Unies ont indiqué qu'ils s'étaient efforcés de forger des alliances avec des organisations gouvernementales stratégiques, ainsi qu'avec des acteurs de la société civile pour prévenir la violence à l'encontre des femmes. Ainsi, le FNUAP a collaboré avec des organisations de la société civile et des organisations d'inspiration religieuse pour promouvoir les droits des femmes et l'élimination des pratiques nocives, notamment des mutilations génitales féminines. En 2008, le FNUAP et le Ministère des affaires sociales ont lancé un projet pour renforcer la formation professionnelle des jeunes femmes et pour renforcer les capacités du personnel du Ministère en matière de protection et de prévention de la violence sexiste.

52. Le FNUAP a également travaillé avec des partenaires nationaux pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, en mettant en place des initiatives locales pour donner aux femmes les moyens de se protéger elles-mêmes contre la violence sexiste. Ces initiatives ont également contribué à renforcer les capacités des ONG pour améliorer les services, notamment en matière de soutien psychosocial. UNIFEM a continué de prêter appui à la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable³.

F. Aide humanitaire

53. Les organismes des Nations Unies ont continué de fournir une aide humanitaire aux Palestiniennes qui vivent dans des camps de réfugiés et des villages

défavorisés. Ainsi, l'UNRWA a aidé les réfugiés recensés les plus pauvres, qui sont pour la plupart des familles dirigées par des femmes. L'aide d'urgence spéciale que l'Office a fourni aux familles leur a permis de bénéficier d'un dispositif de protection comportant une aide alimentaire, une aide financière en espèces et un accès préférentiel à ses centres de formation professionnelle.

54. Plusieurs initiatives des organismes des Nations Unies ont accordé une attention prioritaire à la sécurité alimentaire. Des rations alimentaires ont été distribuées dans les écoles dans les zones les plus vulnérables de Cisjordanie et de la bande de Gaza pour encourager les parents à laisser leurs enfants à l'école et créer des emplois pour la population locale. Le Programme « vivres contre formation » du PAM dont ont bénéficié 9 200 femmes en Cisjordanie a essentiellement porté sur le maraîchage, l'artisanat, le traitement des produits alimentaires, l'élevage, l'agriculture et l'apiculture. Quelque 8 400 femmes ont suivi une initiation pratique à la santé et à la nutrition. Dans le cadre d'un volet de rémunération en espèces du travail, ce programme a également mis en place un dispositif de distribution de rations alimentaires dans les écoles maternelles et primaires dans les zones les plus exposées à l'insécurité alimentaire de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Il a fourni des denrées alimentaires et financé une partie des traitements de 2 000 femmes dans des boulangeries et centres pour femmes. Ce programme d'aide alimentaire a touché 112 256 femmes enceintes et mères allaitantes et une aide à l'hospitalisation a été fournie à 56 587 patientes. Dans la bande de Gaza, avec l'aide de 12 employées, UNIFEM a lancé un projet expérimental de distribution de rations alimentaires dont ont bénéficié 450 enfants dans les jardins d'enfants du camp de réfugiés de Nuseirat. En Jordanie, l'UNICEF a aidé des réfugiées palestiniennes à avoir accès à des soins néonataux et à une aide à la nutrition.

55. Le programme d'alimentation du PAM dans les institutions a également apporté une aide à 2 400 filles et femmes placées dans des orphelinats, des hôpitaux et des foyers pour personnes âgées dans la bande de Gaza et à 5 100 en Cisjordanie. Dans le cadre de l'intervention prolongée de secours lancée en septembre 2007, le PAM et le Ministère des affaires sociales ont travaillé ensemble pour répondre aux besoins alimentaires des personnes sans ressources, en particulier des veuves, des femmes divorcées et séparées et des femmes célibataires âgées. Les femmes ont compté pour 57 % (15 000) des bénéficiaires de cette initiative en Cisjordanie et 55 % (47 000) dans la bande de Gaza.

56. Les organismes des Nations Unies ont indiqué que des actions avaient été mises en œuvre pour contribuer à la constitution d'un parc de logements adéquat. Ainsi, l'UNRWA a aidé 265 ménages dirigés par des femmes à reconstruire ou rénover leur logement; 11 % des réfugiés qui ont participé à des projets d'auto-assistance en matière d'infrastructure étaient des femmes. Le Comité saoudien de secours au peuple palestinien a annoncé qu'il verserait une contribution de 6,3 millions de dollars à ONU-Habitat pour le projet de lancement d'un programme de logement et d'activités génératrices de revenus pour les femmes pauvres d'Hébron, en Cisjordanie. Ce projet prévoit la construction de 100 unités de logement et la mise en place d'activités modestes génératrices de revenus pour les femmes pauvres et leurs familles.

G. Mobilisation et information

57. Plusieurs organismes des Nations Unies ont recueilli, analysé et diffusé des informations à propos de la situation des Palestiniennes et ont fait campagne en faveur de l'émancipation des femmes et de l'égalité entre les sexes. Ainsi, l'OMS a continué de recueillir des informations sur les incidences sanitaires des restrictions imposées aux déplacements des femmes.

58. Des outils médiatiques ont été mis à profit pour appeler l'attention sur la situation des femmes dans la région. Par exemple, dans le cadre de son programme de publications, la Division des droits des Palestiniens du Département des affaires politiques a fait figurer des informations sur la situation des femmes palestiniennes dans son recueil chronologique mensuel passant en revue les événements ayant trait à la question de Palestine et dans le bulletin d'information bimensuel *NGO Action News*. Le FNUAP a publié une étude sur les femmes en situation de crise et la préservation du patrimoine culturel sous le titre « Women in Crisis and Cultural Preservation ».

59. À l'occasion des 16 journées d'action contre la violence sexiste à l'égard des femmes en 2007 (du 25 novembre au 10 décembre 2007), le FNUAP a appuyé des actions visant à lutter contre la violence à l'encontre des femmes en diffusant des affiches, en organisant des ateliers, en passant des annonces à la télévision et à la radio et en mettant en place un forum de discussion entre divers acteurs. UNIFEM a défendu les droits des femmes sur des panneaux d'affichage et à la radio. Il a également lancé des campagnes d'information, notamment dans les médias, sur la situation des femmes dans les prisons et les centres de détention. Il a par ailleurs projeté à plus de 600 femmes un documentaire intitulé *Maria's Grotto* sur les crimes commis au nom de l'honneur. En collaboration avec le HCDH, UNIFEM a produit un DVD sur les femmes qui peuvent faire bouger les choses (« Women Capable of Making a Difference ») en version arabe avec un sous-titrage en anglais, pour mieux faire connaître la situation des femmes dans la bande de Gaza.

60. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies ont appuyé des projets de recherche et de documentation sur la situation des femmes palestiniennes. Sous la supervision du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Division des droits des Palestiniens du Département des affaires politiques a examiné la question des femmes palestiniennes dans le cadre de débats tenus à des réunions et conférences internationales. Le bureau régional de l'OIT a établi une étude sur l'égalité des sexes et la perspective des droits des travailleurs dans le cadre des emplois non protégés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza (« Unprotected Employment in the West Bank and Gaza Strip: A Gender Equality and Workers' Rights Perspective ») qui a été publiée en arabe et en anglais. Cette étude de cas a été présentée à la réunion régionale d'un groupe d'experts sur l'égalité des sexes et les droits des travailleurs dans les économies non structurées des États arabes, qui s'est tenue à Tunis en juillet 2008.

61. Le Groupe de la mobilisation et des recherches du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a redoublé d'efforts pour recueillir des données ventilées par sexe dans sa base de données sur la protection des civils et a prêté une attention croissante aux questions d'égalité des sexes dans ses publications *Humanitarian Monitor* et *Protection of Civilians Weekly Report*.

H. Promotion de l'égalité des sexes

62. Les organismes des Nations Unies s'efforcent d'adopter une programmation commune pour améliorer l'appui concerté au territoire palestinien occupé, notamment en ce qui concerne les initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes. Ainsi, le Département des affaires politiques a indiqué que le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient avait supervisé un projet commun présenté par six institutions des Nations Unies au Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en étroite collaboration avec l'Autorité palestinienne. L'équipe de pays des Nations Unies a indiqué que, dans le cadre du Fonds, l'UNESCO, UNIFEM, le PNUD et la FAO avaient également élaboré un programme triennal conjoint sur la culture et le développement dans le territoire palestinien occupé et qu'UNIFEM leur avait fourni un appui technique pour veiller à ce que la situation des femmes soit prise en compte dans le document de programme.

63. Le PNUD a pris l'initiative de renforcer les capacités de son propre personnel en matière de promotion de l'égalité des sexes afin de fournir un appui efficace aux femmes palestiniennes. Par exemple, une formation a été dispensée à plus de 40 membres du personnel d'exploitation et du personnel de programme du Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD, notamment dans les domaines de la sensibilisation à la problématique hommes-femmes, de l'analyse des besoins en matière de promotion de la femme et de l'emploi d'indicateurs sexospécifiques dans les programmes. Le Programme d'assistance au peuple palestinien a défini une stratégie en faveur de l'égalité des sexes. En août 2008, un conseiller principal pour le développement social et l'égalité des sexes a été recruté pour fournir un appui technique au Programme d'assistance au peuple palestinien et à d'autres entités des Nations Unies, ONG et partenaires gouvernementaux.

64. En juin 2008, UNIFEM a organisé deux stages de formation sur la promotion de l'égalité des sexes. Le premier s'adressait aux principaux collaborateurs des programmes des institutions des Nations Unies, notamment à ceux qui participent aux programmes communs de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à ceux du Ministère de la planification et du Ministère de la condition de la femme. Le second a permis aux chefs de secrétariat des institutions spécialisées de participer à des débats sur la promotion de l'égalité entre les sexes dans le contexte des indicateurs de résultat des équipes de pays des Nations Unies en matière d'égalité des sexes. UNIFEM et la FAO ont organisé un séminaire sectoriel d'une journée sur la promotion de l'égalité des sexes dans les questions agricoles, afin d'examiner l'intérêt et l'importance de prendre en compte les problèmes des femmes lors de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des projets liés à la sécurité alimentaire.

65. D'autres organismes ont adopté des politiques et employé des spécialistes pour favoriser la mise en œuvre d'une stratégie de promotion de l'égalité des sexes. Le FNUAP a collaboré avec des organisations de la société civile pour soutenir la promotion de l'égalité des sexes dans le secteur de la santé ainsi que dans les procédures de planification et de budgétisation. En novembre 2007, le Centre de la CESAO pour les femmes et UNIFEM ont organisé un atelier régional conjoint à Amman pour faire prendre conscience de l'importance de la budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes aux fins de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques, programmes et projets. Deux représentants des organes

de l'Autorité palestinienne chargés de la condition de la femme au niveau national ont participé à cette formation.

66. D'autres organismes des Nations Unies ont placé la formation au cœur de leur dispositif pour renforcer les capacités en matière de promotion de l'égalité des sexes. L'OIT a financé la participation d'un responsable du Ministère de la condition de la femme à un stage de formation intensive sur l'audit participatif de l'application des principes et des règles antisexistes à son Centre de formation de Turin (Italie) en mai 2008, ce qui a incité le Ministère à s'atteler à l'élaboration d'une stratégie pour réaliser des audits participatifs dans les institutions du territoire palestinien occupé. En septembre 2007, le Centre de la femme de la CESAO a accueilli la réunion d'un groupe d'experts pour améliorer les travaux des mécanismes nationaux de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques, programmes et projets.

IV. Conclusions et recommandations

67. **Au cours de la période considérée, des actions ont continué d'être menées aux niveaux national, régional et international afin de parvenir à un règlement pacifique dans le territoire palestinien occupé, notamment au moyen de négociations bilatérales. Malgré ces actions, la crise que connaît le territoire palestinien occupé a continué d'avoir des conséquences sociales et économiques néfastes pour le peuple palestinien, notamment pour les femmes et les enfants.**

68. **La situation des femmes palestiniennes s'est directement ressentie de la persistance de la pauvreté et du chômage ainsi que la détérioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire. Des restrictions ont continué d'être imposées aux déplacements des femmes et des filles, dont l'accès aux services de santé, à l'emploi et à l'éducation a été limité par les bouclages, points de contrôle et barrages routiers. Les femmes enceintes ont eu des difficultés à avoir accès à des services de santé pour bénéficier de soins prénatals et accoucher sans risque. Les restrictions à la liberté de mouvement ont également été en partie responsables d'abandons scolaires parmi les filles. Les femmes ont par ailleurs continué d'être victimes d'actes de violence, notamment familiale, au cours de la période considérée.**

69. **L'amélioration de la situation des Palestiniennes et le renforcement de l'impact de l'assistance en leur faveur passe par la réalisation d'une paix sûre et durable. Toutes les parties intéressées doivent redoubler d'efforts aux niveaux international, régional et national, notamment en prenant des mesures pour que les femmes participent pleinement à tous les aspects du règlement du conflit et de la consolidation de la paix dans la région, conformément au Programme d'action de Beijing et à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.**

70. **Les organismes des Nations Unies devraient continuer à fournir une aide aux femmes et aux filles dans le territoire palestinien occupé et les camps de réfugiés, en particulier dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la protection sociale, l'emploi et le développement économique. Il faudrait également faire davantage pour renforcer la pleine participation des femmes aux prises de décisions à tous les niveaux et assurer leur émancipation économique.**

71. Une perspective antisexiste devrait être pleinement intégrée à tous les programmes d'assistance internationale, notamment en analysant les questions relatives à l'égalité des sexes, en recueillant des données ventilées par sexe et en employant des procédures de budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes. Tous les rapports et études des Nations Unies sur la situation du peuple palestinien devraient adopter une démarche soucieuse d'égalité des sexes. Les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires, devraient être encouragés à collaborer aux études qualitatives et quantitatives orientées vers l'action relatives à la situation des femmes et des filles palestiniennes.

72. Les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes concernées devraient redoubler d'efforts pour fournir une assistance financière et technique aux femmes et aux filles palestiniennes, évaluer systématiquement l'utilité de leur action et en rendre compte.
